



## DOSSIER D'INSCRIPTION CONSERVATOIRE DE DANSE ET MUSIQUE

DANSE

MUSIQUE

Saison 2026-2027

Nom de l'élève :

Prénom de l'élève :

Documents à retourner au conservatoire – 39 avenue du Général de Gaulle – 93330 Neuilly-sur-Marne

☎ 01 43 08 41 89

✉ [conservatoire@neuillysurmarne.fr](mailto:conservatoire@neuillysurmarne.fr)

Les dossiers incomplets ne seront pas traités

Les préinscriptions seront confirmées dans la limite des places disponibles par courrier.

*Cadre réservé à l'administration*

*Date de réception :*

*Dossier DUONET :*

Merci de compléter le dossier en **MAJUSCULE**

## FICHE DE RENSEIGNEMENTS

Pièces obligatoires à joindre au dossier :

- ❖ 1 attestation d'assurance responsabilité civile en cours de validité au nom de l'élève
- ❖ 1 justificatif de domicile de moins de 3 mois
- ❖ **Pour la pratique de la danse**, 1 certificat médical de moins de 3 mois
- ❖ 1 photo d'identité

### RESPONSABLE LÉGAL 1 OU **ÉLÈVE ADULTE**

Vous-même ou l'un de vos enfants est déjà inscrit au conservatoire                    oui                    non  
Responsable agissant en qualité de :            Père                    Mère                    Tuteur                    Élève majeur

Madame

Monsieur

NOM :

Prénom :

NÉ(E) LE :

À :

ADRESSE :

CODE POSTAL :

VILLE :

\*TÉLÉPHONE 1 :

\*TÉLÉPHONE 2 :

\*MAIL :

*\*L'adresse mail et le numéro de téléphone sont indispensables pour être prévenu en cas d'absence du professeur.*

Accepter vous de recevoir par mail la newsletters culture

oui

non

### RESPONSABLE LÉGAL 2

Responsable agissant en qualité de :            Père                    Mère                    Tuteur

Madame

Monsieur

NOM :

Prénom :

NÉ(E) LE :

À :

ADRESSE :

CODE POSTAL :

VILLE :

\*TÉLÉPHONE 1 :

\*TÉLÉPHONE 2 :

\*MAIL :

## RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ÉLÈVE MINEUR (4-17 ans)

NOM : PRÉNOM :

NÉ(E) LE : À :

TÉLÉPHONE (pour les élèves de 18 ans et +):

Si votre enfant souffre d'un problème de santé ou d'un handicap, merci de le signaler lors de l'inscription.

Autorisation de sortir seul(e) du cours pour les enfants de 7 à 11 ans                      oui                      non

J'ai bien pris note que mon enfant n'est sous la responsabilité du Conservatoire qu'à partir du moment où il est confié au professeur dans sa classe et uniquement pour la durée du cours. Je dois m'assurer de la présence du professeur.

## INSCRIPTION DÉPARTEMENT DANSE

INSCRIPTION

RÉINSCRIPTION

**TRONC COMMUN** (de 4 à 7 ans)

ÉVEIL 1 (4 ans)

ÉVEIL 2 (5 ans)

INITIATION 1 (6 ANS)

INITIATION 2 (7 ANS)

**CURSUS** (à partir de 8 ans)  
(2 cours hebdomadaires obligatoires)

CLASSIQUE

CONTEMPORAIN

JAZZ

**DISCIPLINES COMPLÉMENTAIRES**

CLASSIQUE

CONTEMPORAIN

JAZZ

POINTES

CLASSE CONCOURS

**HORS CURSUS - ENFANT**

STREET JAZZ

**HORS CURSUS - ADULTE**

CLASSIQUE

COMÉDIE MUSICALE (Chant + Danse)

MODERN CONTEMPORAIN

NIVEAU	JOUR	HORAIRE

# INSCRIPTION DÉPARTEMENT MUSIQUE

## INSCRIPTION

## RÉINSCRIPTION

### ÉVEIL MUSICAL (à partir de 4 ans)

ÉVEIL MS      Mercredi 9h45  
                    Samedi 9h30  
                    Samedi 10h15

ÉVEIL GS      Mercredi 10h30  
                    Samedi 11h  
                    Samedi 12h

ÉVEIL CP      Mercredi 11h30  
                    Samedi 13h30  
                    Samedi 14h30

### FORMATION MUSICALE + CHORALE

(à partir de 7 ans)

1<sup>er</sup> choix :

2<sup>ème</sup> choix :

### INSTRUMENTS

Instrument 1 :

Professeur :

Et

Ou

\*Instrument 2 :

Professeur :

*\*Le choix du 2<sup>ème</sup> instrument sera validé sous condition de place disponible*

Je souhaite louer un instrument pour  
l'année 2026-2027

Je loue déjà un instrument au conservatoire

### DISCIPLINES COLLECTIVES

	NIVEAU I	NIVEAU II
ATELIER JAZZ	Samedi 10h – 11h15	Samedi 11h15 – 12h45
CHORALE ADULTE	Jeudi 20h15 – 22h15	
ORCHESTRE JUNIOR	Mercredi 16h30 – 17h30 (à partir du IC3A)	
ORCHESTRE MAJOR	Mardi 19h00 - 20h30 (à partir du IIC2A)	
ORCHESTRE D'HARMONIE	Mercredi 19h00 – 21h00	
MUSIQUES ACTUELLES INSTRUMENTS	Samedi 16h30 – 18h30	
ATELIER OUVERT MUSIQUES ACTUELLES VOIX	Mercredi 19h30 - 21h30	
MUSIQUES ACTUELLES CHANT	Jeudi 20h00 – 22h00	
MUSIQUE DE CHAMBRE (Horaires à déterminer avec le professeur)		
COMÉDIE MUSICALE (Chant + danse)	Mercredi 19h15 - 21h15	

# L'ÉLÈVE S'ENGAGE POUR UNE ANNÉE. TOUTE ANNÉE COMMENCÉE EST DUE DANS SA GLOBALITÉ

PAIEMENT ANNUEL EN SEPTEMBRE

PAIEMENT TRIMESTRIEL (Septembre – Janvier - Avril)

JE SOUHAITE RECEVOIR MA FACTURE PAR MAIL A L'ADRESSE SUIVANTE :

## DROIT À L'IMAGE

J'autorise le conservatoire à enregistrer et à diffuser tout support visuel et/ou sonore de l'élève, dans le cadre des activités pédagogiques de l'établissement.

Merci de communiquer par écrit toute opposition lors du dépôt du dossier

Je soussigné(e) : \_\_\_\_\_, certifie avoir pris connaissance du règlement intérieur

### Extrait du règlement intérieur :

#### CHAPITRE 2. SCOLARITE

##### 2.2 Généralités : inscriptions, réinscriptions

Les établissements sont prioritairement dédiés aux Nocéens qui souhaitent pratiquer une activité amateur à travers les disciplines enseignées. Dans la limite des capacités, et suivant une tarification distincte, des élèves d'autres communes peuvent prétendre aux enseignements artistiques de la ville. Aucune inscription ou réinscription ne pourra être considérée comme automatique. Il appartient aux usagers de se tenir informés des dates pour l'année à venir. Les inscriptions et réinscriptions ne sont considérées comme effectives qu'après confirmation par l'administration après avoir réceptionné le dossier dûment complété, les pièces justificatives jointes et le règlement effectué.

Toute inscription ou réinscription vaut pour acception entière et sans réserve du présent règlement et du règlement des études s'il existe.

#### CHAPITRE 3. TARIFS ET PAIEMENT

La tarification distingue les élèves domiciliés sur la commune de Neuilly-sur-Marne et ceux domiciliés hors de la commune.

##### 3.1 Paiement des cotisations

Le règlement des activités est annuel, toutefois il peut faire l'objet d'un paiement trimestriel sur facture. Le montant de l'activité, pour l'année, comprend les frais d'inscription, les cotisations trimestrielles, le forfait pédagogique ou matériel si spécifié.

Le non-paiement de la facture du 1er trimestre, dans le délai imparti, entraînera automatiquement la radiation de l'élève pour le reste de l'année. La dette sera transmise à la Trésorerie Principale de Noisy-le-Grand pour recouvrement.